

Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 16 avril 2018
COMPTE-RENDU de PRESSE

L'an deux mil dix-huit le seize avril à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY – et Mme Christel CARPENTIER (arrivée 21h00), adjoints au Maire,

M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Marlyse DOULET, Mme Odile MARCHAND, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, Mme Myriam BOUQUEREL, M. Nicolas MOLETTE, M. Romain DEHAIS, M. Michel LEVIEUX, Mme Annie LEFRANCOIS et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Mme Christel CARPENTIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT, de 20h30 à 21h00 (heure de son arrivée).

M. Pierre-Yves JEGAT donne pouvoir à Mme Myriam BOUQUEREL

Mme Evelyne ARONDEL donne pouvoir à Mme Marlyse DOULET

Mme Brigitte HATTON donne pouvoir à Mme Marie-José GUILLEBERT

Absents excusés : M. Jean-Charles FONTAINE, Mme Aurore RAUCH et Mme Martine DECOOL.

Absente : Mme Magali GOY.

Date de convocation : 09 avril 2018

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 20h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marlyse DOULET est élue secrétaire de séance.

Délibérations :

Motion pour le maintien du centre de secours et d'incendie sur le bassin de vie de Cany-Barville

Au cours de la séance du conseil municipal – séance du 15 janvier 2018, le Commandant Pierre MACHILLOT, et le Capitaine Clément JOLY, représentants le SDIS 76 – Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, ont présenté les évolutions et les réflexions en cours, sur le devenir des centres de secours de Saint Valery-en-Caux et Cany-Barville, conformément aux préconisations du SDACR – schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Au cours de l'exposé, les intervenants ont rappelé :

- le nombre de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires dans chacun des centres,
- leur nombre d'interventions et leur rayon d'intervention,
- leur délai d'intervention et leur disponibilité,
- les problématiques rencontrées sur chacun des centres pour maintenir ces centres opérationnels,
- les contraintes de garde et d'astreinte.

En conclusion du diagnostic exposé, le Commandant MACHILLOT confirme qu'il serait pertinent de construire un seul centre de secours et d'incendie pour le territoire de St Valery/Cany sur l'axe de la RD 925.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à délibérer pour déposer une motion pour le maintien du centre de secours et d'incendie à Cany-Barville :

- affirmant le désaccord du conseil municipal, pour la construction d'un centre de secours unique, à mi-distance entre St Valery-en-Caux et Cany-Barville, qui se trouverait trop éloigné géographiquement du bassin de vie des sapeurs-pompiers volontaires de Cany-Barville,

- risque de professionnalisation des sapeurs-pompiers volontaires,
- risque de rompre la dynamique de l'organisation actuelle de tous les sapeurs-pompiers volontaires, ne souhaitant pas assurer les gardes de nuit sur le futur site,
- malgré la sensibilité du conseil municipal, aux préoccupations de mutualisation, visant à rechercher des optimisations de coûts financiers, risque accru de perdre des vocations de sapeurs-pompiers volontaires par une démotivation,
- demande le maintien d'un centre de secours à proximité immédiate de Cany-Barville (comme par exemple sur la zone d'activités de Sasseville), géographiquement central sur les axes routiers vers le centre de production d'énergie nucléaire de Paluel, vers les zones industrielles de Cany-Barville (zone de la Gare et zone de la Vallée), vers Fontaine le Dun, ou vers Doudeville.
- demande le maintien du centre de secours de Saint Valery-en-Caux pour répondre aux besoins d'une population à l'année d'environ 4.500 habitants, augmentée en période estivale, et de week-ends d'avril à novembre de plusieurs centaines de personnes. La circulation routière y étant plus intense en ces périodes de fortes affluences. La frange littorale, avec l'accès au port, aux plages et aux équipements touristiques structurants (Casino, golf, aérodrome, hôtels, restaurants, campings), représentent un besoin d'interventions rapides.
- Demande la prise en compte de ces considérations, pour le maintien des vocations, l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires essentiels au bon fonctionnement de l'organisation des services de secours et d'incendie, pour une cohérence de l'organisation, et le maintien du service de proximité à la population du bassin de vie de Cany-Barville.

Adopté à l'unanimité.

Commande publique : groupement de commandes entre la commune de CANY-BARVILLE et le CCAS de Cany-Barville : marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux

En vue du renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, il est proposé de constituer un groupement entre la commune de CANY-BARVILLE et le CCAS de CANY-BARVILLE. *Adopté à l'unanimité.*

Projet de vente du terrain « l'Orée du Bois » - route de Bosville

Au cours de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune, deux zones urbanisables ont été identifiées. Le conseil municipal, après avis de France Domaine, émet un avis favorable de principe à la vente du terrain dénommé « l'Orée du Bois » - route de Bosville, en faveur de LOGEAL Immobilière, qui propose de construire 5 à 8 pavillons locatifs, et une vingtaine de lots à bâtir, libres de constructeur. *Adopté à l'unanimité.*

Projet de vente d'une partie du terrain du « champ de foire » : avis de principe

SEMINOR manifeste son intérêt pour réaliser un programme de logements sociaux, de pavillons individuels ou jumelés, et des petits collectifs. Ce projet permettrait une mixité de l'habitat, en faveur des jeunes couples ou des personnes âgées. Une quarantaine de logements seraient édifiés sur une partie du terrain dite du « champ de foire ».

Conformément à l'avis de France Domaine, le conseil municipal émet un avis favorable de principe pour la poursuite du projet. *Adopté à l'unanimité.*

Ouverture d'une classe à l'école élémentaire Louis Pergaud à la rentrée scolaire 2018/2019

Vu les effectifs prévisionnels à la rentrée de septembre pour l'année scolaire 2018/2019,
Vu le courrier de Mme l'Inspectrice d'Académie, décidant d'attribuer un emploi supplémentaire à l'école élémentaire Louis Pergaud, à la rentrée scolaire 2018,

Le conseil municipal décide d'ouvrir une classe à l'école élémentaire Louis Pergaud dès la rentrée de septembre 2018, et sollicite l'Inspection Académique pour la nomination d'un enseignant sur ce poste dès la prochaine rentrée scolaire. *Adopté à l'unanimité.*

Subvention exceptionnelle à l'association CANY tennis-club

Les membres de l'association du CANY tennis-club proposent de procéder à la réfection des courts de tennis extérieurs en terre battue. En allègement de la dépense, le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle au CANY tennis-club. *Adopté à l'unanimité.*

AGENDA

Dimanche 29 avril 2018 à 18h30 : Souvenir des déportés – cérémonies du souvenir au monument aux morts

Mardi 1^{er} mai 2018 : randonnées pédestres organisées par la municipalité de Cany-Barville

Samedi 05 et dimanche 06 mai 2018 : fête de la Saint Siméon sur le site de la chapelle de Barville

Mardi 08 mai 2018 : Commémoration de l'armistice de la Seconde guerre mondiale

Du 10 au 13 mai 2018 : accueil d'une délégation de Maximiliansau - Allemagne

Samedi 19 mai 2018 : 6^{ème} Printemps de Cany – journée portes ouvertes aux serres municipales

Samedi 19 et dimanche 20 mai 2018 : festival américain organisé par l'association Cany US route66

Samedi 26 mai 2018 : déplacement d'une délégation municipale à Moorslede - Belgique

Samedi 02 juin 2018 : après-midi du « nettoyage citoyen »

Jeudi 21 juin 2018 à 20h00 : fête de la musique sur la place

Samedi 23 juin 2018 : kermesse de l'école Pergaud

Prochaines séances du conseil municipal :

mardi 15 mai 2018 à 20h30 et jeudi 31 mai 2018 à 18h30

La séance est levée à 22h40.

Fait à Cany-Barville, le 18 avril 2018.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT